

## Prise en charge des frais



Le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et l'UE soutiennent la participation au dispositif d'accompagnement de groupe à hauteur de **50% des frais environ, dans la limite de 400 euros maximum.**

Pour les bénéficiaires de l'allocation chômage I ou II, les étudiants diplômés ou les jeunes en fin de scolarité ainsi que les personnes en cours de réinsertion professionnelle justifiant de revenus assimilables à l'allocation chômage II, cette aide peut être portée à **90% des frais, dans la limite de 720 euros maximum.**



## Participation

En principe, l'accompagnement de groupe est ouvert à tous les nouveaux entrepreneurs du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Pour intégrer le programme, le candidat doit être porteur d'un projet de création de micro-entreprise reposant sur un concept d'entreprise concret, réaliste et réalisable. **L'accompagnement de groupe est proposé uniquement en préalable à l'exercice d'une activité indépendante.**



## Organisation

L'accompagnement de groupe s'articule autour de séances de groupe et individuelles, par groupe de quatre à six participants. La composition du groupe étant l'un des facteurs de votre réussite, chacun des participants est préalablement invité à un entretien de présentation. Par exemple dans un STARTERCENTER NRW. C'est là que sont déposées les demandes d'admission dans le dispositif d'aide. L'accompagnement de groupe débute après validation de la demande. Le programme doit être bouclé et réglé intégralement au terme de quatre mois.



## Contact

Votre bureau sur place :

## Pour plus d'informations

IHK-Beratungs- und Projektgesellschaft mbH (IBP)  
Berliner Allee 12  
40212 Düsseldorf

Christa Bruxmeier  
Tél. : 0211 36702-41  
Fax : 0211 36702-48

christa.bruxmeier@duesseldorf.ihk.de  
Pour en savoir plus sur le programme d'accompagnement au développement NRW et les bureaux rendez-vous sur [www.startercenter.nrw.de](http://www.startercenter.nrw.de)



## Aider les nouveaux entrepreneurs à se développer

LES STARTERCENTER NRW

Programme d'aide au développement NRW  
Accompagnement de groupe  
pour créateurs de micro-entreprise



## Les STARTERCENTER NRW

Les STARTERCENTER NRW sont des centres d'information, de conseil et d'accompagnement des créateurs d'entreprises en Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Chaque centre propose gratuitement une aide globale : conseil sur des questions générales ou spécifiques, conseil financier et simplification des formalités de création d'entreprise. Par ailleurs, les STARTERCENTER NRW enregistrent les demandes de participation au programme d'aide au développement NRW.

Des informations complémentaires sont disponibles en ligne sur [www.startercenter.nrw.de](http://www.startercenter.nrw.de)

## Le programme d'aide au développement NRW

En plus de l'offre des STARTERCENTER NRW, les créateurs d'entreprise de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ont à leur disposition le programme d'aide au développement (BPW). Ce dispositif contribue au financement de services de conseillers en entreprise privés et facilite ainsi la création d'entreprises.

**L'accompagnement ne peut débuter qu'après validation de la demande.**

### L'aide couvre :



**50 %** des frais de conseil, dans la limite de **400 euros** maximum par jour ouvré.



Peuvent être pris en charge jusqu'à **quatre jours ouvrés**, jusqu'à six jours ouvrés en cas de reprise d'entreprise.

Les bénéficiaires de l'allocation chômage II, les étudiants diplômés et les jeunes en fin de scolarité ainsi que les personnes en cours de réinsertion professionnelle justifiant de revenus assimilables à l'allocation chômage II ont droit à des conditions plus avantageuses.



## L'accompagnement de groupe

Les créateurs de micro-entreprises, en particulier, manquent souvent d'expérience. Ils ont besoin d'une aide professionnelle et efficace pour effectuer leurs premiers pas vers l'autonomie or ce service est souvent au-dessus de leurs moyens financiers.

C'est là qu'intervient le programme d'aide au développement NRW et l'accompagnement de groupe. Le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et l'UE prennent en charge une partie des frais d'accompagnement.

Des conseillers spécialisés dans la création d'entreprise supervisent l'élaboration, l'optimisation et l'analyse de projets de création d'entreprise individuels. Ce conseil vise à

- › Concrétiser le concept d'entreprise sur la base de la personnalité de l'entrepreneur et de la situation du marché.
- › Clarifier et évaluer les conditions techniques et les pré-requis personnels spécifiques au projet de création d'entreprise.
- › Aider à l'analyse de la situation du marché et de la concurrence ainsi les questions d'assurance sociale.
- › Aider à l'élaboration d'un plan d'entreprise écrit.
- › Vérifier la viabilité du projet.
- › Estimer les chances et les risques du projet